Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-212900062-20260507-202605059-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 MAI 2026

Convocation en date du 29 avril 2026.

Le 6 mai deux mil vingt-six, dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Madame Anne BOURBIGOT, Maire.

Présents : Madame Anne BOURBIGOT, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane MOREL, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Mathieu CHUTO, Madame Hélène LE QUINQUIS, Monsieur Frédéric NIORÉ, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Jean-Luc LE GALL, Madame Isabelle MAUDUIT, Monsieur Arnaud RAVALEC, Madame Stéphanie MORVAN, Monsieur Nicolas BEAUMONT, Monsieur Wilfried HOSTIOU, Monsieur Yannick QUEFFÉLEC, Monsieur Ronan DANIGO, Madame Élodie LAURENT, Madame Geneviève DUGUÉ, Madame Stéphanie LAVAL, Monsieur Hervé HERLÉDAN.

Membres ayant donné procuration : Madame Annie RANNOU a donné procuration à Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRÉ a donné procuration à Monsieur Stéphane MOREL, Madame Laurence BAUGÉ a donné procuration à Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Fabien GUIAVARC'H a donné procuration à Madame Anne BOURBIGOT, Madame Catherine LE GOFF a donné procuration à Monsieur Hervé HERLÉDAN, Monsieur Steven BÉGOS a donné procuration à Madame Geneviève DUGUÉ.

Monsieur Frédéric NIORÉ a été nommé secrétaire de séance.

2026-05-059

Rapporteur : Madame Sandrine GUEIT, Adjointe chargée de la Culture – Enfance - Jeunesse.

FINANCES

A.L.S.H. – Tarifs - Mercredi après-midi

A ce jour, les familles ne peuvent s'inscrire uniquement en journée complète ou le matin, avec ou sans repas.

Afin de s'adapter aux besoins des familles, il est proposé de rendre possible l'inscription à l'ALSH, le mercredi après-midi.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-212900062-20260507-202605059-DE

Pour ce faire, un tarif après-midi ALSH doit être voté en conférence avec les tarifs pratiqués et le coût du goûter.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :
- **de créer les tarifs détaillés dans le tableau ci-dessous,**
- **de préciser que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1er septembre 2026 et jusqu'au 31 août 2027.**

A.L.S.H. Kernevez (mercredi après-midi période scolaire) : ½ journée sans repas / Enfants de 3 à 12 ans (y compris garderie)

Tranche de revenus/mois*	Bénodet	Autres communes
Par famille	Tarifs par enfant	Par enfant
Inférieur à 1600 €	3,80 €	5,80 €
de 1600 € à 2000 €	4,50 €	6,50 €
de 2001 € à 4200 €	5,30 €	7,30 €
Supérieur à 4200 €	6,50 €	8,50 €

Avis de la commission Culture – Enfance – Jeunesse du 21 avril 2026 : favorable à l'unanimité.

<u>Décision du Conseil Municipal :</u> adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme,
Bénodet, le 7 mai 2026
Anne BOURBIGOT
Maire,

MAIRIE DE BÉNODET
FINISTÈRE